

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 7 mars 2016 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

PRÉSENCES :

Jean-Roland Lebrun
Jeannot Marquis
Josée Marquis
Marcel Gauthier
Johanne Thibeault
Julien Ouellet

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2016-27

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Amender la résolution n°2015-109;
- 7) Avis de motion est donné par _____ qu'à une séance ultérieure, le règlement 2016-01 sera adopté, ayant pour objet de modifier le règlement n°2010-05 création d'un fonds de roulement de 10 000\$ au lieu de 20 000;
- 8) Problématique de conteneurs sur votre territoire et d'un projet de construction résidentielle à St-Adelme qui intégrerait des conteneurs dans la structure de la maison;
- 9) Vacance du poste (Loi 333 LERM);
- 10) Formation d'un comité de sélection (*selon l'article 936.0.5 du Code Municipal trois membres, autres que des membres du conseil*);
- 11) Installation d'une signalisation pour équitation;
- 12) Abonnement URLSS;
- 13) Planification des travaux pour le service d'ingénierie de la MRC de La Matanie;
- 14) Étayage modulaire aluminium;
- 15) Formation de sécurité du travail : creusement, excavations et tranchées à Les Méchins 136.50/participant;
- 16) Stratégie d'économie potable;
- 17) Lettre de Madame Pauline Desjardins;
- 18) Plainte verbale Jérôme Marquis ouverture des chemins 4h15 du matin;
- 19) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local Reddition de comptes 2015;
- 20) Liste à transmettre à la MRC de La Matanie vente pour non-paiements des taxes;
- 21) Accès à internet et à la téléphonie cellulaire demande d'appui;
- 22) Varia a)
- 23) Période de questions;
- 24) Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION #2016-28

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, la secrétaire-trésorière procède à la lecture du procès-verbal, il est proposé par la conseillère Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2016-29

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quarante-deux milles neuf cent dix et soixante-douze cents(42 910.72\$) et les salaires payés au montant de cinq milles deux cent cinquante-huit et vingt cents. (5 258.20\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quarante-huit mille cent soixante-huit et quatre-vingt-douze cents (48 168.92\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2016-30

AMENDÉ LA RÉSOLUTION N°2015-109

CONSIDÉRANT QUE, les imprécisions du contenu de la résolution n°2015-109;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité a effectué plusieurs travaux sur les routes de la municipalité plus précisément le 7^e Rang Est et le 5^e Rang Ouest;

CONSIDÉRANT QUE, ces travaux s'élève à environ 51 000\$;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité a les crédits disponibles pour ces travaux dans le fonds de carrières et sablières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault que la municipalité affecte la somme de 51 000\$ provenant du fonds de carrières et sablières, aux coûts de ces travaux de voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Avis de motion est donné par la conseillère Johanne Thibault qu'à une séance ultérieure, le règlement 2016-01 sera adopté, ayant pour objet de modifier le règlement 2010-05 création d'un fonds de roulement de 10 000\$ au lieu de 20 000\$.

Point d'information: problématique de conteneurs sur votre territoire et d'un projet de construction résidentielle à Saint-Adelme qui intégrerait des conteneurs dans la structure de la maison. Ce point sera approfondi à la prochaine séance de conseil.

VACANCE DU POSTE (LOI 333 LERM)

La greffière constate la vacance d'un poste avise le conseil qu'il y aura des élections le 5 juin prochain.

RÉSOLUTION #2016-31

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION (SELON L'ARTICLE 936.0.5 DU CODE MUNICIPAL TROIS MEMBRES, AUTRES QUE DES MEMBRES DU CONSEIL)

Il est proposé par le conseiller Julien Ouellet de nommer Monsieur Marc Lussier, Monsieur Atef Ben Abdallah et Madame Anick Hudon pour le comité de sélection pour évaluer individuellement les soumissions et leur attribuer, eu égard à chaque critère mentionné.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-32

INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION POUR ÉQUITATION

CONSIDÉRANT QUE, des gens font de l'équitation dans les bordures de routes du 7^e Rang Ouest et 6^e Rang Est.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier d'installer une signalisation pour la sécurité des gens qui pratiquent l'équitation sur la bordure de la route.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-33

ABONNEMENT URLS

CONSIDÉRANT QUE, l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent, dont la mission est de soutenir le développement en loisir et en sport, travaille avec les municipalités, les institutions scolaires et les associations régionales de loisir et de sport afin qu'un maximum de citoyens vive des expériences de loisir et de sport saines, sécuritaires et de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis d'abonner la municipalité de Saint-Adelme au coût de 75\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-34

PLANIFICATION DES TRAVAUX POUR LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MATANIE

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu de transmettre la planification des travaux soit :

- le rapport de la stratégie d'eau potable en septembre;
- la programmation de la TECQ;

et des travaux ponctuels durant l'année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Point d'information : la municipalité de Saint-Adelme veut se joindre en groupe pour effectuer l'achat d'un étayage modulaire aluminium.

RÉSOLUTION #2016-35

FORMATION DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL : CREUSEMENT, EXCAVATIONS ET TRANCHÉES À LES MÉCHINS 136.50/PARTICIPANT

CONSIDÉRANT QUE, l'APSAM, votre association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, forme un groupe pour dispenser la formation de sécurité du travail :
Creusements, excavations et tranchées à : Les Méchins

Date : 7 avril 2016
Coût : 136.50/participant
Endroit : Les Méchins

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Marquis et résolu d'inscrire les deux employés municipaux à cette formation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-36
STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE, dans la continuité des informations déjà transmises, se veut un rappel sur les étapes qu'à fixé le MAMOT dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE, le rapport de l'usage de l'eau potable 2013, publié le 4 août 2015, rappelle que les objectifs de la Stratégie ne sont pas atteints au Bilan 2013 et que, de par le fait, la démarche progressive de la Stratégie prévoit :

L'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels (ICI), les immeubles mixtes ciblés et dans un échantillon d'immeubles résidentiels d'ici le 1^{er} septembre 2017;

Mise en place d'une tarification adéquate en 2018.

Cette disposition s'applique aux municipalités n'ayant pas atteint les objectifs;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2012, afin de permettre de se comparer aux objectifs, le MAMOT a établi des indicateurs de performance dont le calcul fiable passe par la mise en place de trois actions essentielles :

Mesurer avec des débitmètres 100% de l'eau distribuée (qu'elle soit produite/importée/exportée);

Équiper les débitmètres et réservoirs d'enregistreurs de données (minimalement sur base horaire);

Vérifier annuellement la précision du/des débitmètres pour assurer que l'écart de mesure est toujours inférieur à 5%.

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque municipalité considère l'importance de mettre en place ces trois actions qui ont pour unique but de permettre l'établissement d'indicateurs de performances fiables et représentatifs de l'état de votre réseau.

CONSIDÉRANT QUE, les indicateurs de performances de formulaire d'usage de l'eau s'établissent de façon automatique en fonction des valeurs que les municipalités déclarent dans le formulaire Excel et il revient aux municipalités de veiller à ce que ces données soient le plus juste possible (des valeurs erronées impliquent des indicateurs erronés)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis de faire les travaux nécessaires soit de changer le débitmètre lorsque la municipalité feront les travaux correctifs pour l'eau potable soit à l'automne 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-37
PLAINTÉ VERBALE DÉNEIGEMENT DU 6^E RANG EST À 4H15 DU MATIN

Il est proposé par le conseiller Julien Ouellet d'identifier que l'horaire de déneigement le matin est 5 heures le matin jusqu'à 22 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-38

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL REDDITION DE COMPTES 2015

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 59 492\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Marcel Gauthier, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Adelme informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-39

VENTE D'IMMEUBLES PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale et secrétaire-trésorière a dressé en janvier 2015 un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Adelme de procéder à la vente par enchère publique des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

QUE le préambule mentionné ci-haut fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la MRC de Matane pour la vente par enchères publiques de l'immeuble portant le numéro de matricule 2508-19-4090, 1908-28-9845, 2108-84-3030, 1708-45-4000 et 1709-92-9918, .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-39

ACCÈS À INTERNET ET À LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE, l'accès à internet et à la téléphonie cellulaire jouent un rôle clé dans notre vie économique, sociale et sécuritaire en fournissant une infrastructure accessible dont les communautés ont besoin pour grandir et les entreprises ont besoin pour prospérer;

CONSIDÉRANT QUE, priver notre région de ces services revient à nous priver d'un outil indispensable à notre développement économique et social;

CONSIDÉRANT QUE, plusieurs ministères et organismes nous demandent d'accéder aux documents via internet;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Saint-Adelme faisons appel au Gouvernement du Canada et nous demandons de résoudre le problème de l'inaccessibilité du service internet et de la téléphonie cellulaire à un coût abordable pour tous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Le maire confirme que la municipalité va recevoir une subvention de 10 500\$ pour MADA.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2016-40
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 7 mars 2016, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

Anick Hudon d.g. et sec.-très.